
FICHE PRODUIT FORMATION N° 4 FORMATION D'ARBITRE REGIONAL

Publics :

Nombre : 10 personnes

Des publics volontaires ayant une licence traditionnelle FFTT et après accord de l'Administration Pénitentiaire.

Durée :

8 heures.

Lieux :

Une formation au sein d'un établissement, plusieurs formations possibles par an et par zone.

Conditions :

Pas de pré-requis scolaire particulier. Avoir une initiation à la pratique du tennis de table. Etre arbitre de club.

Objectifs :

Faciliter les rencontres au sein de l'établissement et arbitrer des parties avec des équipes extérieures.

Contenu :

Formation fédérale selon la réglementation en vigueur avec validation de l'Administration Pénitentiaire et de la commission régionale de formation de la ligue concernée.

Maître d'œuvre et intervenant :

- Administration Pénitentiaire et FFTT
- Intervenant formateur du premier degré en arbitrage habilité par le président de la commission régionale de formation ou son représentant.

Matériel nécessaire :

Une salle de cours.

Supports :

Documents de la commission d'arbitrage et le règlement.

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 02 JUILLET 2015
AVEC LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE